AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1081
FR0000120966-FS0535

24 juin 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SOCIETE BIC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 juin 2025, la société Brandes Investment Partners, LP[1] (4275 Executive Sq, 5th Floor, La Jolla, CA 92037, Delaware, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients dans le cadre d'un mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 juin 2025, le seuil de 5% du capital de la société SOCIETE BIC et détenir, pour le compte desdits clients, 2 109 829 actions SOCIETE BIC représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et 3,58% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SOCIETE BIC sur le marché.

[1] Brandes Investment Partners, LP est une « limited partnership » de droit de l'Etat du Delaware, dont les deux partners sont Brandes Investment Partners, Inc. (General Partner) et Brandes Worldwild Holdings, LP (Limited Partner).

[2] Sur la base d'un capital composé de 41 621 162 actions représentant 58 877 719 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.